

RAPPORT ANNUEL
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE

DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

—
ANNÉE 1889
—



MONTREAL

—
1890

OFFICIERS POUR 1889

PRÉSIDENT J. M. DUFRESNE.
VICE-PRÉSIDENT J. X. PERRAULT.
SECRÉTAIRE S. COTÉ.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. D. C. BROUSSEAU.	MM. L. I. BOIVIN.
L. E. MORIN, jr	H. PARENT.
R. THIBAudeau.	H. LAPORTE.
L. BEAUBIEN.	U. GARAND.
F. D. SHALLOW.	J. PERRAULT.
T. GAUTHIER.	J. CONTANT.
J. R. SAVIGNAC.	A. GIRARD.
GUS PICHÉ.	C. L. BOSSÉ.
A. S. HAMELIN.	J. M. FORTIER.
C. A. VALLÉE.	A. RACINE.
D. PARIZEAU.	G. W. PARENT.
P. E. LAMALICE.	

ARBITRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. A. LECLAIRE.	MM. J. BARSALOU.
A. H. DeMARTIGNY.	J. O. GRAVEL.
E. A. GÉNÉREUX.	S. PREVOST.
A. DESJARDINS.	H. C. CADIEUX.
Ls. TOURVILLE.	P. P. MARTIN.
C. LACAÏLLE.	L. W. TELMOSSÉ.

EXAMINATEURS DES FARINES ET GRAINS.

MM. Ls. TOURVILLE.	MM. HURTUBISE.
F. X. ST-CHARLES.	AUG. GIRARD.
J. P. DAIGLE.	

BŒUF ET LARD.

M. J. RICHARD.	M. J. B. BOURASSA.
----------------	--------------------

BEURRE ET FROMAGE.

MM. J. M. DUFRESNE.	MM. H. LAPORTE.
THOS. GAUTHIER.	C. LANGLOIS.
Ls. BEAUBIEN.	

POISSONS ET HUILES.

MM. L. E. MORIN.	MM. N. QUINTAL.
L. W. TELLEMOSSÉ.	A. CUSSON.
D. C. BROUSSEAU.	

POTASSES.

MM. J. BARSALOU.	MM. C. D. MORIN.
J. CONTANT.	A. ROBERT.
T. CHIVÉ.	

PEAUX ET CUIRS.

MM. S. DELORME.	MM. J. L. PELLETIER.
J. H. GALARNEAU.	L. CHEVALIER.
J. RICHARD.	J. Z. DÉSORMEAU.

R

La Ch
sente au
port ann
de ses tr
Comm
remplir l
et qui co
commerc
de tous n
Fondéc
rence, ell
et même
éteindre l
vés contr
maintenu
hebdoma
suivies.
Le prog
été rempli
Le prés
1. La li
de ses offi
2. Ses r
3. La co
4. Le ré
5. Quelc
commerce

RAPPORT DU PRESIDENT.

La Chambre de Commerce du district de Montréal présente aux autorités du pays et au public son troisième rapport annuel. Ce rapport comprend un résumé succinct de ses travaux pour l'année 1889.

Comme par le passé, cette institution a tenu à cœur de remplir le programme qu'elle s'était tracé dès son origine, et qui consiste à promouvoir non seulement les intérêts commerciaux de Montréal, en particulier, mais aussi ceux de tous nos marchands canadiens-français.

Fondée dans un but d'émulation et non pas de concurrence, elle a voulu démontrer, par ses travaux, son utilité et même la nécessité de son existence ; elle a voulu aussi éteindre les dernières traces des préjugés qui s'étaient élevés contre elle. Le nombre de ses membres s'est bien maintenu durant la dernière année et les réunions soit hebdomadaires, soit mensuelles, ont été généralement bien suivies.

Le programme qu'elle avait projeté pour l'année 1889 a été rempli autant que les circonstances l'ont permis.

Le présent rapport contient :—

1. La liste des membres de la Chambre de Commerce et de ses officiers ;
2. Ses règlements ;
3. La composition du Conseil ;
4. Le résumé des travaux de l'année ;
5. Quelques statistiques se rattachant à la finance, au commerce et à la navigation.

I—LISTE DES MEMBRES ACTIFS.

— o —

Aumond Alphonse,	Bossière H.
Arcan Zéph.	Bossière R.
Arpin L. G.	Bastien Benoit,
Asselin Jos.	Barthe, vicomte de La
Archambault A. R.	Beausoleil C.
	Beaulieu A. D.
Beauchamp Oscar,	Bourgoin Geo.
Boivin L. I.	Boivin Guillaume.
Brosseau D. C.	Bonin, Ing. Civ.
Brosseau Ad.	
Beauchemin C. O.	Corriveau A. J.
Bertrand H.	Contant J.
Beullac R.	Chagnon A. T. A.
Beauvais Ed.	Courtemanche O.
Beaudry N.	Cadieux H. C.
Bélangier A.	Collette Ed.
Bousquet J. S.	Craig Michel,
Beauchamp A. A.	Cusson A.
Barsalou Joseph,	Coté V. L.
Boisseau L. H.	Cochrane James,
Boisseau Louis,	Chivé T.
Bossé Chs G.	Cousineau L.
Barré J. L.	Chevalier Louis,
Boismenu Félix,	Chanteloup E.
Brunet J. W.	Crevier T.
Brunet P.	Cadieux H. J.
Bessette D. Z.	Charlebois C. T.
Beaugrand H.	Catelli C. H.
Beaubien Louis,	Charron F.
Brunet Alf.	Chouillou Alfred,
Brodeur Christophe,	Chartrand R.
Briggs C. A.	Chapleau G.
Bourassa J. B.	Couillard Aug.

- Casgrain J. B.
 Chaput A. G.
- Deschamps L. U.
 Dansereau P.
 Derome L. J. A.
 Duclos Jos.
 Daigle Jos.
 Delorme S. O.
 Durocher I. B.
 Ducharme G. N.
 Demers P.
 Dufresne Ovide.
 Desmarteau C.
 Daveluy Geo.
 Dufresne J. M.
 Dupuis J. O.
 Denard C.
 Dupuis F. X.
 Dupuis Alexis.
 Dupuy Alexandre.
 Dépatie Arcade.
 Delorme Gustave.
 DeTonnancourt L. C.
 Desormeau J. Z.
 Dagenais J.
 Desjardins A. L.
 Dussault A. P.
 Drolet M. J. E.
 Delorme C. E.
 Demers P.
 Denis L. N.
 Daniel W. F.
 Didier Ls.
 Decary A. M.
 Daoust & Frères.
 Dussault A.
 Duchesneau Jos.
 Deserres Gaspard.
- Ethier E. L.
- Franchère Dr J.
 Foucher J. U.
 Fortier Jos.
 Fréchon L. S.
 Forget L. J.
 Frappier Onésime.
 Fortier S. M.
 Foisy Th. F. G.
 Foisy G. W.
 Foisy A. F.
 Foisy L. T.
 Filiatrault C.
 Fortin Louis.
- Girard A.
 Goudron Jules.
 Gélinas J.
 Guilbault Ant.
 Gariépy Hormisdas.
 Généreux E., A.
 Gravel J. A., (de Fabre
 et Gravel).
 Garand Ubalde.
 Gauthier Thos.
 Grenier Jacques,
 Grenier M. Antoine.
 Godin J.
 Gratton C.
 Grothé L. O.
 Granger F. J.
 Galarneau J. H.
 Gagnon Chs.
 Gagnon Arthur.
 Gilbert Ls.
 Gray H. R.
 Giroux Frs.
 Giguère J. B.
 Gamard Jos.

Gingras L. E.
 Goulet B.
 Goulet A. L.
 Gaucher G. J.
 Giroux Jules

Hébert D. H.
 Hérard L. J.
 Hudon P.
 Hamelin A. S.
 Hamelin L. A.
 Hurtubise L. N.
 Hurteau N. A.
 Hellebronner J.
 Haynes J.

Lamontagne L. J.
 Laporte H.
 Lachance S.
 Larue J. L. jr.
 Letang C. L.
 Larivée Nap.
 Labrecque J. O.
 Lalonde E. C.
 Lecompte Henri.
 Laviolette Dumont,
 Lacroix Ernest,
 Lanctot C. B.
 Labbé G. H.
 Lajoie L. Jos.
 Laviolette J. G.
 Lefort Emile,
 Lacaille Chas.
 Lacoste A.
 Lefebvre Théo.
 Lefebvre Théodore.
 Laurence Oct.
 Lanctot J. A. B.
 Lavoie O. M.
 Lafrance P.

Leclaire Alph.
 Labrie Jules,
 Lespérance A.
 Lamatice P. E.
 Lacasse J. Benj. jr.
 Leroux Damase,
 Langlois Chas.
 Laferrière P.
 Lalanne Ls.
 Lemieux E.
 Lesage A.
 Letourneux J. T.
 Larivière F. C.
 Lamarche N.
 Lamarre J.
 Laberge E.
 Larivière F. C.
 Lamarche A.
 Lessard Jos.
 Lang Gilbert,
 Lafortune M,
 Laurin J. L.
 Lafontaine M.
 Lambert J. jr.
 Lafrenière J. O.
 Leblanc J.

Morin L. E. jr.
 Mercier P. J.
 Morin L. E. sr.
 Moore T. F.
 Martin J. B. A.
 Martin N. P.
 Madore D.
 Martineau E. A.
 Martin P. P.
 Moisan F. X.
 Moquin L.
 Mailloux P. R.
 Marchand J. C.

Michaud H.
Morin C. D.
Monnier J.
Marin O.
Meunier Chas.
Martel Camille,
Mongenais L. A.

Nadeau L. A.
Nault A.
Niex Victor,

Olivier L. S.
Onimet Ad.

Piché Gustave.
Perrault J. X.
Perrault Jérémie,
Pratte L. E. N.
Parent G. W.
Periard A.
Pelletier J. L.
Parizeau D.
Prévost Sinaï,
Pelletier J. L.
Patenaude Alex.
Paquette Jos.
Poulin Pierre,
Perrault Louis,
Parent E. H.
Pauzé Vitalien,
Pfister C. A.
Préfontaine T.
Paquette P. E.
Pinsonneault J.

Quintal J. N. E.

Racine Alph.

Robert O.
Robert Jos.
Rhéaume N.
Rolland J. B. L.
Robert Aug.
Resther J. B.
Robillard Jos.
Ralston John,
Ralston M. W.
Reinhardt C. T.
Richard Jos. E.
Rastoul Abraham,
Rolland J. D.
Roberge L. A.

Shallow F. D.
Senécal Eusèbe,
Senécal L. H.
Savignac J. R.
St-Louis E.
St-Germain L.
Sancer J. G.
Schwersenski D.
Sicotte A.
Simard A.

Tessier J. A.
Tougas Eus.
Telmosse L. W.
Tessier P. L.
Thibaudeau R. Hon.
Thibaudeau Alf.
Turgeon T.
Turcotte Alph.
Thibault F.
Tourville Louis,
Têtu F. A.
Tassé J.

Vanier O.
Villeneuve Léon,
Vallée C. A.
Valiquette A.
Vézina F. N.

Walters C. H.
Wilson J. M.
Wilson Lawrence,
Weir W.
Watier Geo.

I. La
d'avanc
II. L
III. L
à 3.30 h
IV. L
mercredi
V. L
spéciale
compéte
2. Les t
de dou
maritim
assuran
et l'arti
9. Les f
11. Les
construc
VI. L
plusieur
ports, de
assemble
VII. L
membres
huit jour
ront pro
VIII.
comme s
dernière
commun
dé; 3. L
IX. L
les créan
reçues, a

II.—LES REGLEMENTS

- I. La souscription annuelle est fixée à \$2.00. payable d'avance.
- II. Le conseil se compose de 25 membres.
- III. Les assemblées du conseil auront lieu tous les mardis à 3.30 heures p.m.
- IV. Les assemblées de la Chambre auront lieu le premier mercredi de chaque mois à huit heures p.m.
- V. Il sera nommé par le conseil, douze commissions spéciales, chargées de faire rapport sur les questions de leur compétence, comme suit : 1. La banque et la finance ; 2. Les traités de commerce et les tarifs ; 3. Les règlements de douane et d'accise ; 4. Les transports intérieurs et maritimes ; 5. Les industries manufacturières ; 6. Les assurances, feu, vie, accidents, marine ; 7. Les nouveautés et l'article de Paris ; 8. Les vins, épiceries, salaisons ; 9. Les fers et la quincaillerie ; 10. Les bois bruts et ouvrés ; 11. Les importations et exportations ; 12. Les travaux de construction.
- VI. Le conseil nommera, parmi les membres, un ou plusieurs rapporteurs délégués, chargés de rédiger les rapports des commissions spéciales, pour les présenter aux assemblées générales.
- VII. Les noms des personnes, qui veulent être admises membres de cette Chambre, doivent être affichés, pendant huit jours, avant l'assemblée générale à laquelle elles seront proposées.
- VIII. L'ordre du jour des assemblées de la Chambre sera comme suit : 1. Lecture et adoption du rapport de la dernière séance ; 2. Rapport des commissions et autres communications à recevoir, et sur lesquelles il sera procédé ; 3. Résolutions.
- IX. Le secrétaire est chargé du recouvrement de toutes les créances de la Chambre. Il déposera toutes les sommes reçues, au crédit de la Chambre, dans une banque incor-

porée, et paiera toutes les dépenses autorisées et contrôlées par le conseil, au moyen de chèques à ordre signés par lui et contresignés par le président. A la première assemblée de chaque mois, le secrétaire soumettra un état financier de la Chambre.

III

COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL

J. M. Dufresne, Président,	Gust. Piché,
J. X. Perrault, vice-Prés.	H. Laporte,
L. Beaubien,	E. H. Parent,
J. R. Thibaudeau,	J. Contant,
A. S. Hamelin,	Thos. Gauthier,
Jéremie Perrault,	Geo. W. Parent,
J. R. Savignac,	A. Girard,
F. D. Shallow,	Chs. Bossé,
D. C. Brosseau,	L. E. Morin jr,
U. Garand,	Alphonse Racine,
C. A. Vallée,	J. M. Fortier,
D. Parizeau,	P. E. Lamalice,
L. I. Boivin,	S. Coté, Secrétaire.

Les réunions du Conseil de cette Chambre ont eu lieu régulièrement chaque semaine, et le Président se plaît à rendre hommage à l'assiduité et au zèle des membres.

Le Président et le Conseil offrent à MM. F. D. Shallow et Cie leurs remerciements pour leur généreuse hospitalité dans leur établissement au cours de l'année dernière.

IV

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE

PROLONGEMENT DES QUAIS

Dès le début, ce conseil s'est occupé des facilités à donner dans ce port au commerce, et il en a fait le sujet des deux premières résolutions de l'année 1889, qui se lisent comme suit : Résolu :

“ Que ce Conseil prie l'Honorable Ministre des Travaux

Publics
tion des
suivant
le plus d
marchan
place, et
de fer su

“ Que
projetés p
suivre la
nière à ca
trafic, sur
deux fois
toute la c

Cette c
ment liée
Montréal.
rallier au
missaires
le 15 févr
de cette a

En face
certaines
cipalité ce
un systèm
lèvement

Il fut en
le systèm
les grande

La dern
a été adop
spécial des

“ Consid

Publics, à Ottawa, de vouloir bien continuer la construction des quais, d'Hochelaga jusqu'à la Longue Pointe, en suivant la berge du Saint-Laurent, de manière à donner le plus d'espace possible au commerce de bois et autres marchandises qui sont de nature à occuper beaucoup de place, et à faciliter ainsi le transbordement par les chemins de fer sur tout le front du fleuve.

“ Que ce Conseil condamne la construction des quais projetés par la Commission du havre, parce qu'au lieu de suivre la berge, ils avancent en travers du fleuve, de manière à causer de nouvelles inondations, à agglomérer le trafic, sur un espace trop restreint, et qu'ils coûteraient deux fois plus cher, et ce, au détriment du commerce et de toute la côte qui sépare Hochelaga de la Longue Pointe.”

Cette question du prolongement des quais est intimement liée aux améliorations demandées pour le havre de Montréal. Cependant ce Conseil n'a pas cru devoir se rallier au projet adopté par le Conseil de Ville et les Commissaires du port ; il s'en est tenu à ses résolutions adoptées le 15 février 1888 et reproduites à la page 9 du rapport de cette année (1888).

VOIERIE DE MONTRÉAL

En face de l'état de malpropreté des trottoirs dans certaines saisons, le Conseil a cru devoir faire à la municipalité certaines représentations à l'effet de recommander un système plus pratique d'entretien des trottoirs et d'enlèvement des déchets.

Il fut en même temps suggéré à la municipalité d'adopter le système des tunnels qui fonctionnent si bien dans toutes les grandes villes.

La dernière résolution du Conseil, au sujet des chemins, a été adoptée le 8 janvier dernier et se rattache au pavage spécial des côtes de la ville :—

“ Considérant que l'asphalte, le bois ou la pierre sont

trop glissants pour les pieds des chevaux pour être employés avec avantage ;

Résolu :—Que nos représentants au Conseil de ville soient priés de vouloir bien n'employer, dans ces circonstances, que le macadam."

INSPECTION DES PEAUX VERTES.

L'emmagasiner et l'inspection des peaux crues dans la ville de Montréal ayant donné des sujets de plainte aux contribuables, et cette Chambre ayant été saisie de la question, elle a adopté la résolution suivante pour mettre fin à cet abus ; résolution qui a été transmise aux autorités :—

"Que ce Conseil proteste contre l'emmagasiner des peaux crues dans la ville de Montréal pour y être inspectées au grand détriment de la santé publique, et prie M. le Président du Bureau Sanitaire Provincial de bien vouloir ordonner que cette inspection et la salaison des peaux crues se fassent aux abattoirs seulement et non plus au centre de la ville."

Le Conseil de cette Chambre constate avec regret que le Bureau Sanitaire Provincial n'a pas encore jugé à propos de prendre aucune décision à ce sujet.

GRAND PRIX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, CONCOURS DE 1889.

La Chambre de Commerce, considérant qu'un des principaux articles de son programme doit être l'encouragement à l'éducation commerciale, a adopté à sa séance du 30 mars 1889 la résolution suivante :

"Résolu :—Que le secrétaire reçoive instruction d'écrire aux collèges d'instruction commerciale dans la province de Québec et de leur demander de bien vouloir fournir à cette Chambre le programme des études suivies dans chacun d'eux ; de demander si leur intention est de fournir des élèves au concours du grand prix de la Chambre de Commerce du district de Montréal et, le cas échéant,

d'indiquer
concours

Au sujet
composé
L. E. Mo
de ce con

Ce com
dance av
province
comme il
dû suspe
1890.

L'atten
graves in
portation
frets mari
au Conseil
adoptée a

" Résol
propositio
de douane
dises imp
d'entrée, e
l'honorab
propositio

Le Cons
à diverses
municatio
rive sud
grands cer
meilleurs

d'indiquer une date convenable pour l'ouverture de ce concours."

Au sujet de cette question un comité spécial a été nommé, composé de MM. C. L. Bossé, F. D. Shallow, Thos Gauthier, L. E. Morin, jr et J. Contant, afin de préparer les détails de ce concours et de faire rapport aussitôt que possible.

Ce comité s'est mis à l'œuvre et est entré en correspondance avec les académies et collèges commerciaux de la province pour l'organisation du concours projeté; mais comme il ne restait que deux mois avant les vacances, il a dû suspendre son travail, dût-il le reprendre pour l'année 1890.

DROITS SUR LES FRETS MARITIMES.

L'attention de cette Chambre ayant été attirée sur les graves inconvénients qui résulteraient au commerce d'importation, par l'imposition d'un droit de douane sur les frets maritimes, et un mémoire à ce sujet ayant été soumis au Conseil par M. Emile Lefort, la résolution suivante fut adoptée après délibération :

" Résolu :—Que cette Chambre ne saurait approuver la proposition du gouvernement fédéral d'exiger des droits de douane sur les frais de transport maritime des marchandises importées depuis le lieu de production jusqu'au port d'entrée, en sus du prix d'achat en pays étranger, et que l'honorable ministre des douanes soit prié d'abandonner sa proposition."

CONVENTION DE NICOLET.

LE CHEMIN DE FER DE LA RIVE SUD.

Le Conseil de la Chambre de Commerce ayant été saisi à diverses reprises de plaintes sur l'insuffisance des communications, surtout en hiver, entre les paroisses de la rive sud du St-Laurent, de Montréal à Lévis, avec les grands centres commerciaux, a cru devoir rechercher les meilleurs moyens de mettre fin à ces plaintes.

Un comité de cette Chambre fut nommé à cette fin, et le résultat de ses démarches et de sa correspondance fut la convocation, à Nicolet, d'une convention des délégués des paroisses intéressées. La réunion eut lieu le 26 octobre dernier à 2 heures p. m. dans la salle du Conseil de Ville de Nicolet.

À l'ouverture des procédés, la présidence fut offerte à M. Geo. Ball, maire de Nicolet ; mais il déclina l'honneur et proposa l'honorable F. X. O. Méthot, C. L., proposition qui fut unanimement acceptée. L'honorable M. Méthot invita ensuite la convention à nommer ses secrétaires, le choix des délégués tomba sur M. E. Tremblay, greffier de la ville de Nicolet, A. M. Archambault, N. P., de St-Antoine de Verchères, et S. Coté, Secrétaire de cette Chambre.

Le président lut ensuite une lettre de Sa Grandeur Mgr Gravel, évêque de Nicolet, souhaitant tout le succès possible à la convention et exprimant l'espoir que ses démarches auraient entre autres pour effet, en aidant à développer cette partie du pays au moyen de chemins de fer, de retenir chez eux les nombreux Canadiens qui sont tentés d'aller gagner aux Etats-Unis une vie qu'ils pourraient tout aussi bien gagner ici.

Une lettre de M. L. H. Massue, de Varennes, ancien député, concourant pleinement dans l'objet de la convention, fut aussi déposée sur la table.

Après ces préliminaires, l'Hon. président expliqua en peu de mots le but de la réunion et exprima l'espoir que les délégués présents donneraient leur approbation aux démarches de la Chambre de Commerce du district de Montréal, puis il invita les représentants de cette institution à faire part de leurs vues à l'assemblée.

REMARQUES DES DÉLÉGUÉS.

M. D. Parizeau, un des membres du Conseil, déclara que depuis nombre d'années, on se préoccupait de la nécessité d'une voie ferrée qui mettrait en communication

facile les
Lévis et
paroisses
parée ave
appartienn
de Québe
avaient f
bliques e
fer, à dro
qu'elles
été, leurs
d'affaires
durant la
trouvent
leurs prod

Il y a, e
Laurent, u
duisant en
de près de
mation, on
portation
un chiffre
piastres, s
qui y pass
perte cons
au pays t
et Lévis p
de ligne
Laurent.
taux de fr
finirait ain
de l'admin
chemin pr
tiels qui s
Ce qu'a
tage mutu

facile les paroisses de la rive Sud du St-Laurent, entre Lévis et Montréal. Comme tout le monde le reconnaît, ces paroisses sont dans une position désavantageuse, comparée avec celle des autres paroisses du pays, bien qu'elles appartiennent à une des plus riches parties de la province de Québec. Les comtés et les paroisses de cette région avaient fourni leur pleine quote-part aux charges publiques encourues pour la construction de chemins de fer, à droite et à gauche, et il était grandement temps qu'elles songeassent à leurs intérêts immédiats. En été, leurs communications par eau avec les grands centres d'affaires étaient assez convenables; malheureusement, durant la saison d'hiver, faute de voies ferrées, elles se trouvent dans l'impossibilité d'écouler avantageusement leurs produits agricoles.

Il y a, entre Lévis et Montréal, sur la rive Sud du St-Laurent, une population active d'au-delà 65,000 âmes, produisant en moyenne, annuellement, une valeur exportable de près de \$3,800,000. En tenant compte de la consommation, on peut raisonnablement dire que le chiffre d'importation atteint presque celui de l'exportation, ce qui fait un chiffre de trafic annuel d'au-delà de sept millions de piastres, suffisant pour rendre profitable un chemin de fer qui y passerait. Le défaut de communications cause une perte considérable non-seulement au district intéressé, mais au pays tout entier. Un chemin de fer entre Montréal et Lévis par la rive Sud était destiné dans l'avenir à servir de ligne courte vers un port de mer sur le golfe St-Laurent. En outre, une pareille ligne équilibrerait les taux de fret entre Montréal et les provinces maritimes et finirait ainsi par faire disparaître graduellement les déficits de l'administration de l'Intercolonial. La construction du chemin projeté mettrait fin à l'existence de tarifs différentiels qui sont un inconvénient au commerce.

Ce qu'a fait la Chambre de Commerce était pour l'avantage mutuel de Montréal et des localités intéressées; cette

institution a tout simplement voulu provoquer une expression de l'opinion publique sur l'utilité pour le gouvernement fédéral de prêter son concours à la construction d'un chemin de fer comme celui dont il est aujourd'hui question. Cependant le rôle de la Chambre de Commerce dans cette affaire finit au moment où commence les délibérations de cette convention, et il appartient aux délégués de dire si l'on doit faire connaître à Ottawa l'état de l'opinion sur ce point."

Le secrétaire de la Chambre ayant placé devant le président tous les renseignements recueillis par la Chambre de Commerce, M. C. Rinfret, député de Lotbinière, se leva et dit " que déjà il avait attiré l'attention du gouvernement fédéral sur la nécessité de communications plus convenables entre les localités de la rive sud et l'avait prié d'en faire un des objets de sa politique générale de chemins de fer. Il voyait avec beaucoup de plaisir les démarches de la Chambre de Commerce du district de Montréal sur cette question et, après examen, il trouvait que ce qu'elle avait fait était d'un caractère tellement pratique et en même temps tellement avantageux pour la région intéressée, qu'il croyait de son devoir de proposer l'adoption du projet de résolution présentement sur la table.

M. Boisvert, député de Nicolet, approuva complètement les observations de l'hon. député de Lotbinière et appuya sa proposition.

M. L. J. Cartier, délégué de la paroisse de St-Antoine de Verchères, se leva pour proposer un amendement. Il déclara " que lui et ses co-délégués n'étaient pas venus à Nicolet avec l'intention de créer des embarras à la solution d'une question qu'ils avaient à cœur tout autant que les autres délégués ; cependant ils étaient d'opinion que, vu que dans les considérants du projet de résolution, il était mentionné que le chemin projeté absorberait le chemin de Montréal et Sorel, et vu aussi que les paroisses de St-Denis, de St-

Antoine, sacrifices fer, la rou paroisses la région suivants f

" Que l vernemen

M. Rinfret convention ac nion influ était inutil tracé quel prendre à temps pou vant leurs ne servira plutôt être

M. J. R Rinfret, et même sen

Alors, M que lui et avec le ser vince et en même tem prise proje des rives d propres int lution sur tracé partié dant, il acc résolution lègues, il é dernière pa

M. Lussi

Antoine, de Ste-Julie, de St-Ours, avaient déjà fait des sacrifices pour obtenir des communications par chemin de fer, la route proposée devrait passer sur le territoire de ces paroisses qui mériteraient d'être favorisées tout autant que la région avoisinant la ville de Sorel, il proposa que les mots suivants fussent ajoutés au projet de résolution :—

“ Que le choix du tracé du chemin soit laissé au gouvernement fédéral.”

M. Rinfret répondit à M. Cartier, que le but de la convention actuelle était de recueillir une expression d'opinion influente sur la nécessité de la route proposée et qu'il était inutile de mentionner quoi que ce soit au sujet d'un tracé quelconque. Si le gouvernement juge à propos de prendre à sa charge le chemin projeté, il sera toujours temps pour les localités intéressées d'obtenir un tracé suivant leurs désirs. Dans le moment, l'amendement proposé ne servirait pas les vues de la convention, mais pourrait plutôt être préjudiciable au but que l'on veut atteindre.

M. J. Roy, de Lévis, endossa les observations de M. Rinfret, et l'honorable sénateur Guévremont parla dans le même sens.

Alors, M. Cartier déclara “qu'il désirait être bien compris: que lui et ses collègues étaient venus à cette convention avec le sentiment bien défini de leur devoir envers la province et envers les paroisses qu'ils représentaient; mais en même temps, il ne voulait pas mettre d'entraves à l'entreprise projetée. Il voulait aussi démontrer que les citoyens des rives du Richelieu avaient les yeux ouverts sur leurs propres intérêts. Ils avaient pensé que le projet de résolution sur la table, suggérait jusqu'à un certain point un tracé particulier. Ce qu'il ne pouvait admettre. Cependant, il acceptait comme juste le sens donné à ce projet de résolution par M. Rinfret et, avec l'assentiment de ses collègues, il était disposé à retirer son amendement.” Cette dernière parole fut convertie d'applaudissements réitérés.

M. Lussier, député de Verchères, approuva l'ensemble

des résolutions, mais se réserva de voir ultérieurement en temps et lieu, à ce que les droits des paroisses intéressées de son comté fussent amplement protégés.

L'honorable président de la convention mit alors aux voix les résolutions qui apparaissent au mémoire suivant qui fut adressé en novembre au gouverneur-général en conseil. —

MEMOIRE

*A Son Excellence le très honorable lord Stanley de Preston,
Gouverneur-Général du Canada, en Conseil.*

Les soussignés, spécialement autorisés, ont l'honneur d'exposer humblement :

Que, à diverses époques les hommes d'affaires et généralement les citoyens habitant cette partie du territoire de la province de Québec qui borde immédiatement la rive sud du fleuve Saint-Laurent, depuis la paroisse de Longueuil, dans le comté de Chambly inclusivement, jusqu'à la ville de Lévis, depuis nombre d'années se plaignent de l'insuffisance de communications par voie ferrée entre les diverses localités importantes qu'ils habitent et les grands centres commerciaux et industriels du Canada.

Que la Chambre de Commerce du district de Montréal a constaté par elle-même le bien-fondé de ces plaintes.

Que, à une assemblée du Conseil de la dite Chambre, tenue le 9 février dernier (1889), la résolution suivante a été unanimement adoptée :

“ Attendu que la cessation des opérations du chemin de fer “ Montréal et Sorel ” cause un préjudice considérable aux comtés de la rive sud du Saint-Laurent, ainsi qu'au trafic entre ces comtés et la ville de Montréal, et,

“ Attendu que ce chemin de fer est une portion d'une ligne projetée qui a pour objet de relier Montréal directement avec toute cette partie de la province de Québec qui s'étend sur la rive droite du Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'à la ligne du chemin de fer Intercolonial ;

“ Résol
des chem
parlemen
Sorel ” e
Lévis, so
continua
réal com
Qu'une
mise le 1
mins de
Que, su
été nomm
Montréal
sur la né
nial depu
par la riv
Que ce
afin de re
chemin d
Que l'u
d'adresser
Conseils r
sus-menti
premier j

1 (a) Ex
r
(b) Sor
(c) L'é
(d) Le
(e) Les
(f) Vos
M
2 (a) Qu
d

“ Résolu :—Que cette Chambre prie l'honorable ministre des chemins de fer et canaux de bien vouloir proposer au parlement fédéral que le chemin de fer “ Montréal et Sorel ” et cette partie de la même ligne projetée jusqu'à Lévis, soit complétés par le gouvernement fédéral comme continuation du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal comme tête de ligne.”

Qu'une copie de la résolution précédente a été transmise le 11 février dernier à l'honorable ministre des chemins de fer à Ottawa :

Que, subséquemment, le 13 avril, un comité spécial a été nommé par cette Chambre de Commerce du district de Montréal pour s'enquérir de l'état de l'opinion publique sur la nécessité de prolonger le chemin de fer Intercolonial depuis la ville de Lévis jusqu'à la cité de Montréal, par la rive sud du fleuve Saint-Laurent ;

Que ce comité s'est activement mis à l'œuvre depuis, afin de recueillir des informations utiles sur le projet de chemin de fer en question.

Que l'une des premières démarches du dit comité a été d'adresser à divers personnages considérables et à tous les Conseils municipaux des comtés et paroisses de la région sus-mentionnée, la série de questions suivantes, vers le premier juin dernier :

QUESTIONS.

- 1 (a) Existe-t-il un chemin de fer qui traverse votre paroisse ?
- (b) Son nom ?
- (c) L'époque de sa construction ?
- (d) Le nom des exploitants actuels ?
- (e) Les griefs contre eux, s'il y en a ?
- (f) Vos communications ordinaires avec les marchés de Montréal et de Québec ?
- 2 (a) Quelle est la population de votre paroisse et celle des paroisses avoisinantes ?

- (b) Quels bénéfices retirerait-elle d'un chemin de fer ?
(détaillez autant que possible)—
- (c) Quelle est, approximativement, la valeur (*en chiffres s. v. p.*) des produits agricoles qui peuvent être exportés chaque année, de même que celle du bois, etc. ?
- (d) Quelles industries peuvent y être exploitées avec avantage, en y ayant un chemin de fer ?
- 3 (a) Quelles sont, dans votre localité, les difficultés à surmonter sous forme de rivières, montagnes, collines, coulées, etc. ?
- (b) Le terrain est-il solide ou non, sablonneux, argileux, etc. ?
- 4 (a) Pouvez-vous faire adopter par votre conseil municipal, des résolutions favorables à la construction d'un chemin de fer qui serait le prolongement de " l'Intercolonial " jusqu'à un point vis-à-vis Montréal ?
- (b) Quand pourriez-vous faire adopter ces résolutions ?
- 5 (a) L'opinion publique dans votre localité, est-elle favorable à ce projet ?
- (b) Quelles sont les objections, s'il y en a ?
- 6 (a) Quelles suggestions nouvelles pourriez-vous faire au sujet de ce projet et qui ne seraient pas provoquées par les questions qui précèdent ?

Qu'il apparait par l'ensemble de toutes les réponses qui ont été faites aux questions précédentes : 1^o qu'il existe déjà un chemin de fer : celui de Montréal à Sorel ; 2^o que cette voie ferrée est dans une situation précaire et qu'elle n'est pas administrée de façon à donner la satisfaction et les avantages qu'on en espérait ; 3^o que déjà il existe des commencements de travaux d'une nouvelle voie qui s'étendrait depuis la région de Sorel jusqu'à Lévis, mais que ces travaux semblent ne pas devoir aboutir à un résultat pratique ; 4^o que la population productive des paroisses de la rive droite du St-Laurent entre Laprairie et Lévis

atteint le
duction
paroisses
6^o que
exploitat
tage, si c
le territo
paroisses
truction
la rive s
parfaitem
ligne pro
Que la
après un
qu'elle s
projet de
personna
qu'aux m
aux Sénat
intéressée
Nicolet, c
octobre 1

Que de
suivantes
sous la p
seiller lé
Lalonde,
de Bouch
chères, de
de Pierre
Becquets,
maire de
Couture e
sident de

atteint le chiffre de près de 70,000 âmes ; 5° que la production exportable annuellement des dites paroisses et des paroisses immédiatement voisines est d'environ \$3,800,000 ; 6° que plusieurs industries importantes y seraient en exploitation et que l'agriculture s'y développerait davantage, si elles étaient favorisées d'un chemin de fer ; 7° que le territoire d'un chemin qui relierait entre elles les dites paroisses, ne présente aucune difficulté sérieuse de construction ; 8° enfin, que toute la population de la région de la rive sud du St-Laurent entre Longueuil et Lévis est parfaitement unanime à demander la construction de la ligne projetée.

Que la Chambre de Commerce du district de Montréal, après un examen de la question, à la suite des données qu'elle s'était ainsi procurées au préalable, a préparé un projet de résolution qu'elle a communiqué aux principaux personnages des paroisses, des villes et des villages, ainsi qu'aux membres des parlements d'Ottawa et de Québec, aux Sénateurs et aux Conseillers législatifs des divisions intéressées, en les invitant en même temps à se rendre à Nicolet, comme étant l'endroit le plus convenable, le 26 octobre 1889, pour y discuter le dit projet de résolution :

DÉLÉGUÉS A NICOLET

Que de fait, le 26 octobre 1889, à Nicolet, les personnes suivantes se sont réunies dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de l'honorable F. X. O. Méthot, Conseiller législatif, à savoir : Les Conseillers Brissette et Lalonde, de la ville de Longueuil ; M. le conseiller Bénard, de Boucherville ; les maires de St-Antoine, comté de Verchères, de St-Denis, comté de St-Hyacinthe, de St-Thomas de Pierreville, de Nicolet, de Gentilly, de St-Pierre les Becquets, de St-Jean-Baptiste de Nicolet ; M. Beaulieu, maire de la ville de Lévis, accompagné des conseillers Couture et Fortin et de M. Joseph Roy, M. Michaud, président de la Chambre de Commerce de Lévis, accompagné

de M. Lemieux, le secrétaire de cette chambre ; M. L. J. Cartier, de St-Antoine de Verchères, accompagné de MM. A. M. Archambault, de St-Antoine ; M. V. Gareau et J.-B. Crevier, de St-Denis ; M. Marchessault et M. Coderre, de St-Ours ; M. D. L. Tourigny, N. P., de Gentilly ; W. Delisle et J. L. Belcourt, de la Baie du Febvre ; MM. Dr. Lacerte, C. Darveau, P. Robitaille, J. A. Duimontet, J. Paradis, P. J. Montreuil, J. T. Garneau, A. Lambert, E. Dupré, de la ville de Lévis, et Archambault, de St-Pierre les Becquets.

Les autres personnes présentes étaient les honorables F. X. O. Méthot, C. L. ; J. A. Dorion, C. L. ; J. B. Guévremont, Sénateur ; A. Rocheleau, M. P. P., Chambly ; E. H. Laliberté, M. P. P., Lotbinière ; Lussier, M. P. P., Verchères ; V. Gladu, M. P. P., Yamaska ; Boisvert, M. P. P., Nicolet ; Cardin, M. P. P., Richelieu ; C. Rinfret, M. P. ; Lotbinière ; F. Vanasse, M. P., Yamaska ; L. H. Massüe, M. P., Richelieu, et MM. E. Houde, maire de St-Célestin ; J. Richard, maire de St-Grégoire ; L. Massé, maire de Becancour ; M. Gaumont, maire de St-Jean Deschaillons ; L. Girard, maire de Ste-Perpétue, et M. Trudel, maire de Larochelle.

La Chambre de Commerce du district de Montréal était représentée par MM. D. Parizeau, F. D. Shallow, J. Contant et Charles Bossé, membres de son Conseil, et S. Coté, secrétaire ; tous munis de pouvoir spéciaux.

En outre, les citoyens de la ville de Lévis étaient représentés par vingt-trois délégués spéciaux.

La convention étant organisée comme susdit et la délibération ayant eu lieu suivant les formes ordinaires, la résolution qui suit fut unanimement adoptée par les délégués présents :—

RÉSOLUTION

1.—Considérant que les paroisses échelonnées sur la Rive Sud du fleuve St-Laurent, depuis la paroisse de Laprairie jusqu'à la ville de Lévis et les paroisses avoisinant les susdites paroisses, mais plus particulièrement

celles ex
privées
en com
Montréal
maritim

2.—Co
de Mont
celui des
d'exécut

3.—Co
couvre p
son trafic
de fret et
à savoir

4.—Co
terminus
atteindra
la rive su
Sorel, et
tion parti
tendu qu
pulation
annuelle

5.—Co
en form
entre Mo
d'avantag
gageant le
est une ch

6. - Con
projeté et
elles tout
son termin
de sa cons
poussé jus

7.—Con

celles existant sur le territoire entre Lévis et Sorel, sont privées des avantages d'une voie ferrée qui les mettrait en communication directe, rapide et ininterrompue avec Montréal et son grand réseau à l'Ouest et avec les provinces maritimes par voie du chemin de fer Intercolonial à l'est;

2.—Considérant que le succès définitif du chemin de fer de Montréal à Sorel, pour une partie des dites paroisses, et celui des autres lignes à l'état de projet ou en voie partielle d'exécution inspire des doutes sérieux;

3.—Considérant que le chemin de fer Intercolonial ne couvre pas ses dépenses parcequ'à un point vers Lévis, son trafic est absorbé par une ligne qui contrôle les tarifs de fret et de passagers depuis Halifax jusqu'à Montréal: à savoir la ligne du Grand Tronc;

4.—Considérant qu'un chemin de fer qui, prenant le terminus présent du chemin de fer Intercolonial à Lévis' atteindrait Montréal en passant par les dites paroisses de la rive sud et absorberait le chemin de fer de Montréal et Sorel, et les autres lignes projetées ou en voie de construction partielle, pourrait se soutenir par son trafic local, attendu que les paroisses en question renferment une population d'au-delà de 60,000 âmes produisant une valeur annuelle exportable d'environ \$3,700,000 annuellement;

5.—Considérant qu'un pareil chemin de fer contribuerait, en formant une communication uniforme comme *Trunk line* entre Montréal et les provinces maritimes, à développer d'avantage le riche pays sur son parcours, tout en dégageant le chemin de fer Intercolonial d'un contrôle qui est une charge réelle au trésor fédéral;

6. - Considérant que le chemin de fer Intercolonial a été projeté et construit, à l'origine, dans le but de relier entre elles toutes les provinces de la Confédération et qu'avec son terminus présent il ne remplit pas pleinement l'objet de sa construction, lequel serait autrement atteint s'il était poussé jusqu'à Montréal.

7.—Considérant que le prolongement du chemin de fer

Intercolonial jusqu'à Montréal, le long du St-Laurent, par la rive sud, ne saurait nuire aux intérêts des voies ferrées construites dans l'intérieur de la province de Québec, mais serait au contraire une cause nouvelle de développement matériels ;

8.—Considérant que les paroisses susdites, qui n'ont de communication avec les centres importants du pays que durant la saison d'été, sont unanimes à réclamer le dit prolongement de l'Intercolonial, depuis Lévis jusqu'à Montréal, afin de faire cesser les inconvénients qui nuisent à leurs développements, il soit

Résolu :—De prier le gouvernement fédéral du Canada de prendre à sa charge la construction d'une voie ferrée depuis le terminus actuel du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal, par la rive sud du fleuve St-Laurent.

Que la Chambre de Commerce du district de Montréal, par l'entremise de ses délégués, alors présents, fut chargée de transmettre au gouvernement fédéral, la résolution adoptée à Nicolet par la dite Convention.

Et les soussignés ont l'honneur de vous exposer en outre que, dans tout ce qui se rattache à cette question, la Chambre de Commerce du district de Montréal n'a pas eu d'autre objet que de provoquer l'expression d'une opinion unanime et vraie en faveur de la construction d'une ligne qui serait le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal, sans vouloir en aucune façon désigner aux aviseurs de Sa Majesté les moyens d'atteindre ce but tant désiré et considéré comme absolument utile au commerce du Canada."

Montréal, 23 Novembre 1889.

Le mémoire qui précède a été remis par une délégation spéciale au premier Ministre de la Confédération Canadienne, Sir John A. MacDonald, qui promit au Président de lui donner une attention toute particulière, lorsque le

Conseil
accordé

La C
dans l'in
vraient
le Conso
mure de

" Con
canaux
tion du
années p

" Con
sans int
éprouve
système
plètement

" Résol
tion ten
canadien
nement
qui perm
culation

Le Co
d'ordre p
licencier
avril der
propositi

" Résol
du gouv
la police
nécessair
marchan

Conseil des Ministres s'occuperait des subventions à être accordées aux chemins de fer.

OUVERTURE DES CANAUX LE DIMANCHE.

La Chambre de Commerce a toujours été d'opinion que, dans l'intérêt de la navigation, les canaux du Canada devraient toujours être ouverts au trafic, même le dimanche, le Conseil ayant pris la question en considération, a, après mure délibération, adopté les résolutions suivantes :—

“ Considérant que l'arrangement au moyen duquel les canaux du St-Laurent pouvaient être ouverts à la circulation durant certaines heures, le dimanche, pendant les années précédentes devrait être continué ;

“ Considérant que les canaux américains sont ouverts sans interruption au trafic et que le commerce canadien éprouverait de grands désavantages si l'on retournait au système d'autrefois de tenir les canaux du Canada complètement fermés durant les 24 heures du dimanche ;

“ Résolu :—Que ce Conseil proteste contre toute législation tendant à rendre absolue la fermeture des canaux canadiens toute la journée du dimanche et que le gouvernement fédéral soit prié de ne rien changer au règlement qui permet aux canaux du Canada d'être ouverts à la circulation durant certaines heures, le dimanche.”

LICENCIEMENT DE LA POLICE RIVERAINE.

Le Conseil de la Chambre de Commerce, pour des raisons d'ordre public, a toujours vu d'un mauvais œil le projet de licencier la police riveraine, et lorsqu'il fut rumeur, en avril dernier, de se dispenser des services de ce corps, la proposition suivante fut adoptée : —

“ Résolu :—Que ce Conseil ne saurait approuver l'intention du gouvernement de licencier pour des raisons d'économie la police du port de Montréal; cette force étant absolument nécessaire au bon ordre et à la protection de la propriété marchande déposée sur les quais ; et considérant en outre

qu'il n'appartient pas à la ville de Montréal de se charger de la police de notre port, ce Conseil recommande fortement le maintien de ce corps de police sous le contrôle du gouvernement."

La police a été néanmoins licenciée, et le service de la protection du port devra être fait à l'avenir par les gardiens de la paix de la ville de Montréal

EXPOSITIONS PROVINCIALES ANNUELLES A MONTRÉAL.

Une des questions qui occupent le premier rang dans l'intérêt public est celle des expositions provinciales annuelles ouvrant des concours dans lesquels toutes les ressources et les industries du pays doivent être représentées. Le Conseil de la Chambre a, dans ce but, à sa séance du 20 avril 1889, constitué un comité, à l'effet d'obtenir une entrevue avec le Premier Ministre de la province de Québec, pour de lui exprimer le désir de cette Chambre que la prochaine exposition provinciale ait lieu en 1890 à Montréal, et afin de connaître les dispositions du gouvernement à ce sujet.

A la séance du 27 avril, le comité nommé pour rencontrer l'honorable Premier Ministre de la province de Québec, a fait rapport que l'entrevue projetée avait eu lieu et que l'honorable M. Mercier, parlant au nom du gouvernement provincial, a déclaré que ce dernier était prêt à fournir \$25,000 à toute organisation sérieuse, ayant en vue les expositions provinciales, pour la réparation des bâtisses d'exposition plus une somme de \$10,000 pour chaque exposition provinciale, ultérieure, pourvu que la ville de Montréal souscrive le même montant; le Premier Ministre ajoutant qu'il croyait ces sommes suffisantes; que, de plus, la location des terrains de l'exposition, serait concédée au prix nominal de un dollar par année, pendant 18 ans, à toute association d'hommes responsables qui entreprendrait l'organisation des expositions annuelles.

Le Conseil de cette Chambre regrette qu'un projet de

fonder
avant la
pagnie,
tif. A c
" Résol
ronto, qu
des Arts
Chambre
de Direct
l'honorab
de modif
soumis à

Depuis
plaignait
infinité d
dans les
marchan
mation, s
merce.

Ces pla
Chambre

vante, ap
" Résol
de Montr
aux règle
plaintes
colportag
taux des
une méth

Subséqu
veautés d
unicipalité
du colpo

fonder une société dans ce but n'ait pas eu de suite avant la dernière session ; cependant il appert qu'une compagnie, durant cette session, a demandé un acte constitutif. A ce sujet le Conseil a adopté la résolution suivante :

“ Résolu :—Qu'il est urgent, à Montréal comme à Toronto, que des délégués du Conseil de Ville, du Conseil des Arts, du Conseil d'Agriculture et du Bureau de la Chambre de Commerce soient membres de droit du Bureau de Direction des expositions annuelles, à Montréal, et que l'honorable Ministre de l'Agriculture de Québec soit prié de modifier, dans ce sens, l'acte d'incorporation maintenant soumis à la législature.”

COLPORTAGE

Depuis longtemps le commerce de détail de la ville se plaignait de la concurrence injuste que lui faisait une infinité de colporteurs de toute catégorie qui se tenaient dans les rues avec des assortiments plus ou moins variés de marchandises de toutes sortes qu'ils offraient à la consommation, sans payer une taxe proportionnelle à leur commerce.

Ces plaintes attirèrent naturellement l'attention de cette Chambre qui adopta le 20 avril dernier la résolution suivante, après examen de la question :

“ Résolu :—Que ce Conseil prie le comité des Finances de Montréal de bien vouloir provoquer une modification aux règlements municipaux, de manière à faire cesser les plaintes nombreuses qui sont exprimées contre l'abus du colportage dans les rues de Montréal, soit en changeant les taux des licences des colporteurs, soit aussi en établissant une méthode de distinguer les colporteurs.”

Subséquentement, l'Association des marchands de nouveautés de cette ville ayant adressé une requête à la municipalité pour demander de faire cesser les inconvénients du colportage, cette Chambre crut devoir l'appuyer

par la résolution suivante adoptée le 11 septembre en assemblée mensuelle :

“ Résolu :—Que cette Chambre réaffirme son opinion que le commerce de colportage devrait être plus équitablement taxé comparativement aux autres commerces, et prie le Conseil de Ville de vouloir prendre le plus tôt possible en sérieuse considération la requête des marchands de nouveautés.”

Il est à la connaissance de cette Chambre, qu'il y a actuellement devant le Conseil de Ville un projet de règlement à l'étude dans le but de régulariser d'une manière plus efficace le commerce de colportage dans notre ville.

FILS ÉLECTRIQUES SOUTERRAINS.

La forêt de poteaux qui dépare les rues de Montréal, au grand détriment du trafic et de la bonne apparence générale, tout en étant un danger continuel pour la vie et la propriété des citoyens, devrait, dans l'opinion de ce Conseil, disparaître aussitôt que les circonstances le permettront, comme en fait foi la résolution suivante adoptée à la séance du 27 avril dernier :

“ Résolu : - Que le Conseil de cette Chambre croit utile de représenter au Conseil de Ville l'opportunité de profiter du renouvellement du pavage de la rue Craig pour prendre les moyens de faire disparaître les poteaux et fils télégraphiques de la surface de cette rue pour les faire placer sous terre, ce qui serait l'inauguration d'une amélioration générale désirée par le commerce.”

Le comité des chemins de la cité de Montréal, à une de ses réunions, a admis l'opportunité de l'amélioration suggérée par ce Conseil qui espère voir bientôt se réaliser cette amélioration déjà adoptée dans d'autres villes du Canada et des États-Unis.

Sur l'i
Joncas,
Commun
Montréal
C'est le
sial, qu'
un publi
cette Cha
culables
de la pr
monde e
par ceux

L'honc
tière de p
nifeste.

Des ren
du 4 mai

Une di
occasions
patrie.

A la s
Chambre
très élab
ce jour le

La lect
laquelle
qui fut a

A cette
Au cours
d'une gra
du Canad

CONFÉRENCE DE M. JONCAS, M. P.

Sur l'invitation du Conseil de cette Chambre, M. L. Z. Joncas, député du comté de Gaspé à la Chambre des Communes, voulut bien donner au public négociant de Montréal une conférence sur les pêcheries du Canada. C'est le 3 mai dernier, au Cabinet de Lecture Paroissial, qu'il fit sa lecture. Deux heures durant, devant un public nombreux, composé de membres et d'amis de cette Chambre, le député de Gaspé fit connaître les incalculables richesses que renferme le territoire des pêcheries de la province de Québec, le plus riche, à son avis, du monde entier, et, malheureusement aussi, le plus négligé par ceux qui devraient en profiter le plus immédiatement.

L'honorable député de Gaspé est une autorité en matière de pêcheries et sa conférence en est une preuve manifeste.

Des remerciements unanimes lui furent votés à la séance du 4 mai.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA FRANCE.

Une discussion des plus importantes eut lieu en deux occasions au sujet des relations avec notre ancienne mère-patrie.

A la séance mensuelle du 4 mai, un membre de cette Chambre, M. Dénard, donna communication d'un travail très élaboré sur ces relations et sur les causes qui jusqu'à ce jour les avaient gênées.

La lecture de M. Dénard provoqua une discussion à laquelle prirent part plusieurs des membres présents et qui fut ajournée à la réunion mensuelle du 5 juin.

A cette date, la discussion fut reprise par M. L. I. Boivin. Au cours de ses remarques, M. Boivin fit preuve à la fois d'une grande connaissance du tempéramment commercial du Canada et de son économie, il exposa avec lucidité les

raisons des difficultés que rencontrent ces relations, difficultés attribuables plutôt au système de transiger qu'au manque de bonne volonté des négociants des deux pays.

M. L. I. Boivin fut suivi par M. Jules Goudron qui fit valoir d'excellentes raisons à l'appui de la thèse étudiée.

A l'assemblée mensuelle du 3 juillet, la discussion sur ce sujet intéressant fut continuée et un comité permanent d'études sur cette question fut nommé. Ce comité poursuit actuellement son travail.

LES CHARS URBAINS.

A sa séance du 11 juin, le Conseil de cette Chambre s'occupa de la question du pavage de l'espace entre les rails de la compagnie des chars urbains, et, après délibération, il adopta la résolution suivante :

“ Résolu :— Que cette Chambre insiste pour que la corporation de la cité de Montréal exige de la compagnie des chars urbains que le pavage de l'entrevoie soit le même que celui de la rue, ainsi que cela se pratique à Paris et à Londres.

Cette recommandation a reçu un commencement d'exécution lors du pavage en bois de la rue Craig et le Conseil a lieu de croire que la municipalité continuera à l'avenir dans cette voie d'amélioration.

AFFAIRE LEBOURDAIS.

Le Conseil de cette Chambre s'est beaucoup intéressé au sort des frères LeBourdais accusés d'avoir voulu faire sombrer leur navire et frauder les assurances, et qui furent condamnés par les tribunaux anglais à dix ans de bagnes. Comme on peut le constater à la page 32 du rapport de l'année dernière le Conseil a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir réparation du déni de justice commis en cette circonstance.

Au début de l'année, une lettre fut adressée au Haut

Commissaire
de ce Com
donner to

A la séa
donna lec
çant que
avait été

Ce résu
tants du
reault, qu
de ces ma

Sur la p
Chambre
prisons, en
assez prolo
seil du 18
nommé po
comité ser
dès que le
ral seront

La Char
voir de se
concours i
dans une
Canada.

Déjà, cet
torités can
est demeur
n'entre pa

Le 6 avr

Commissaire du Canada, en Angleterre, exprimant les vues de ce Conseil. Sir Charles Tupper répondit qu'il allait donner toute son attention à cette affaire.

A la séance du Conseil du 18 juin 1889, le secrétaire donna lecture d'une lettre du Haut Commissaire, annonçant que la peine d'emprisonnement des frères LeBourdais avait été réduite à un an.

Ce résultat est dû au dévouement et aux efforts persistants du vice-Président de cette Chambre, M. J. X. Perreault, qui n'a cessé jusqu'à ce jour de s'intéresser au sort de ces malheureux.

LE TRAVAIL DANS LES PRISONS.

Sur la proposition de M. D. Parizeau, le Conseil de cette Chambre a mis à l'étude la question du travail dans les prisons, en concurrence au travail libre. Une discussion assez prolongée a eu lieu à ce sujet à la réunion du Conseil du 18 juin et, finalement, un comité permanent a été nommé pour étudier cette question. Les travaux de ce comité seront repris dans le courant de la présente année, dès que les statistiques criminelles du gouvernement fédéral seront publiées.

DÉLÉGATION A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

La Chambre de Commerce a cru qu'il était de son devoir de se faire représenter par son vice-Président au grand concours international de 1889, à Paris, et protester ainsi, dans une certaine mesure, contre l'abstention officielle du Canada.

Déjà, cette Chambre, en juin 1888, avait adressé aux autorités canadiennes, un mémoire qui, malheureusement, est demeuré sans effet, pour des motifs dont la critique n'entre pas dans le cadre du présent rapport.

Le 6 avril, 1889, les membres du Conseil présentèrent au

vice-Président, à l'occasion de son prochain départ, l'adresse suivante :

“ A M. J. X. PERRAULT,

Vice-Président de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

“ Monsieur,

“ Vos collègues de la Chambre de Commerce du district de Montréal, reconnaissant les services éminents que, depuis sa fondation, vous avez rendus à cette institution que votre patriotisme éclairé a su leur rendre chère, profitent de l'occasion de votre prochain départ pour l'Europe pour vous exprimer leurs souhaits de bon voyage.

“ Vous vous rendez dans l'ancien continent dans le but de recueillir, pour le bénéfice de vos compatriotes, toutes les informations utiles qui pourront les éclairer sur les progrès de la science et de l'industrie : délégué spécial de cette Chambre auprès des grands congrès internationaux qui doivent se réunir à Paris, vous avez consenti à nous donner la primeur de vos travaux.

“ Une pensée généreuse, celle de la libération des frères LeBourdais, injustement condamnés au bague, en Angleterre, vous amènera aux pieds de Sa Majesté la Reine.

“ Vous allez, enfin, là-bas, parler de notre pays, de ce qu'il veut et de ce qu'il peut.

“ Il convient donc que nous, vos collègues, qui savons vos projets et votre pensée, nous vous fassions nos souhaits d'heureux retour, que nous vous prions d'agréer.”

Le Conseil a appris avec beaucoup de plaisir que le délégué de cette Chambre avait été nommé membre du Jury international, de l'exposition, section de l'Agriculture, classe 49. Aussi, à son retour, jugea-t-il convenable de convoquer une assemblée générale de tous les membres à l'Hotel Richelieu. Cette réunion eut lieu le 18 décembre dernier, sous la présidence de M. J. M. Dufresne. Son

Honneur
viron 150

Le Pré
que la C
n'avait qu
représente
voir les av
commerce

Invité à
vice-Prési
détaillée d
sous le rap
nique. Il
grès de la
l'industrie
d'une exp
—honneur
délégué,—
ternationa
ture, class

M. le V
nu au Can
d'une gran
ment franç
à la Cie M
sonneuses

Son Hon
la parole f
disait plus
canadienn
tant de c
vainqueur
“ Fulger.”

A une r
Conseil fé
sa promoti

Honneur, le Maire de Montréal était présent ainsi qu'environ 150 membres de cette Chambre.

Le Président, en expliquant l'objet de l'assemblée, dit que la Chambre de Commerce du district de Montréal n'avait qu'à se féliciter d'avoir eu la pensée de se faire représenter à l'exposition internationale à Paris. Il fit aussi voir les avantages de l'existence de cette Chambre pour le commerce canadien français.

Invité à fournir des détails sur cette exposition, M. le vice-Président fit, dans un discours d'une heure, une revue détaillée de ce qui lui avait été donné de voir et d'admirer sous le rapport des arts, des sciences et de l'industrie mécanique. Il fit connaître à la réunion émerveillée les progrès de la civilisation moderne dans toutes les branches de l'industrie, progrès démontrés par les splendeurs d'une exposition incomparable. Il fit ressortir l'honneur, —honneur qui rejaillit sur cette Chambre dont il était le délégué,—d'avoir été choisi pour faire partie du jury international de cette exposition dans la section de l'Agriculture, classe 49.

M. le Vice-Président informa l'auditoire qu'il était revenu au Canada, porteur de la médaille d'or et d'un objet d'une grande valeur artistique décerné par le gouvernement français, comme la plus haute récompense à attribuée à la Cie Manufacturière Massey, de Toronto, pour ses moissonneuses-lieuses.

Son Honneur le Maire de Montréal, appelé à prendre la parole félicita, la maison Massey de son succès qui en disait plus que des volumes sur les progrès de l'industrie canadienne. A la fin de son discours, il remit au représentant de cette maison la médaille d'or et une statue "Le vainqueur aux combats de coqs" due au sculpteur "Fulger."

A une réunion subséquente, celle du 24 décembre, le Conseil félicita M. Perrault, le vice-Président délégué, de sa promotion par le gouvernement français au grade d'offi-

cier de l'Ordre du Mérite agricole, en reconnaissance des services par lui rendus comme membre du jury international de l'exposition universelle de 1889.

MISSION EN ESPAGNE.

Le Conseil a appris avec beaucoup de plaisir la mission de M. Ovide Fréchette en Espagne, et lui a exprimé l'espoir que cette mission sera suivie d'une extension importante de nos relations commerciales avec ce pays.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE WASHINGTON.

A la séance du Conseil, du 24 décembre, la résolution suivante fut adoptée : —

“ Résolu :—Que Son Honneur le Maire et les échevins soient priés de vouloir bien offrir l'hospitalité de la ville de Montréal, la métropole commerciale du Canada, à Messieurs les Délégués de la Conférence internationale siégeant en ce moment à Washington.”

Le Conseil de cette Chambre a vu avec plaisir que le maire et les échevins de Montréal avaient accepté cette recommandation et adressé une invitation de visiter notre ville aux délégués à la Conférence internationale.

REPRÉSENTATION DANS LE CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES

Le Conseil de la Chambre de Commerce jugeant qu'il était opportun que cette Chambre fut représentée dans le Conseil des Arts et Manufactures a adopté, à la séance du 11 septembre 1889, la résolution suivante : —

“ Résolu :—Que cette Chambre regrette que le gouvernement provincial, dans le choix des membres du Conseil des Arts et Manufactures, n'ait pas jugé à propos de faire représenter la Chambre de Commerce du district de Montréal dans le dit Conseil, et le prie de vouloir bien lui accorder cette représentation.”

L'Honorable Premier Ministre de la province de Québec

a répondu
les circon
de la Cha

Des pla
de cette C
droits su
nommé p
ment enc

Les org
tional aya
vouloir of
d'offrir u
Chambre
Le conc
nier et le
ouvrages
pour déco
session.

Le règle
cernant l'a
été abrogé
Ville, l'ass
croyant le
s'adressa à
dans le bu
abrogé.

Cette q
merce à so
et J.-Bte. I
Ils exposèr

a répondu à cette résolution en promettant que, dès que les circonstances le permettraient, il se rendrait aux vœux de la Chambre de Commerce.

SURCHARGES EN DOUANE.

Des plaintes ayant été proférées par quelques membres de cette Chambre au sujet de certains cas de surcharges de droits sur des objets importés, un comité spécial a été nommé pour faire une enquête. Ce comité est actuellement encore à l'œuvre.

CONCOURS DE STÉNOGRAPHIE.

Les organisateurs du concours sténographique international ayant demandé au Conseil de cette Chambre de bien vouloir offrir un encouragement à ce concours, il fut résolu d'offrir une médaille d'or comme contribution de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Le concours de sténographie a eu lieu en décembre dernier et le Conseil attend que le Jury d'examineurs des ouvrages de sténographie lui ait fait connaître sa décision pour décerner cette médaille qui est encore en sa possession.

QUESTION DES ABATTOIRS.

Le règlement No 129 de la corporation de Montréal, concernant l'abattage et la vente des viandes fraîches, qui avait été abrogé, ayant été de nouveau proposé au Conseil de Ville, l'association des bouchers de la cité de Montréal, croyant le commerce de viande menacé d'un monopole, s'adressa à cette Chambre pour lui demander son appui, dans le but de prévenir la mise en vigueur du règlement abrogé.

Cette question fut présentée à la Chambre de Commerce à son assemblée du 4 décembre par M. E. Lavigne et J.-Bte. Bourassa, délégués de l'association des bouchers. Ils exposèrent au long les objections contre le règlement

en question, qui, dans leur opinion, donne des privilèges trop étendus à la nouvelle compagnie des abattoirs. La chambre, après délibération, adopta la résolution suivante :

“ Considérant que l'association des bouchers de la cité de Montréal la représenté à cette Chambre par ses délégués, que le règlement No 129 de la corporation de Montréal était d'une nature préjudiciable au commerce des viandes dans la ville dite ;

“ Considérant que le susdit règlement qui avait été abrogé, a été de nouveau adopté par le conseil municipal de la ville de Montréal ;

“ Considérant qu'il se prépare actuellement un contrat notarié entre la ville et une compagnie d'abattoirs, dérivant de ce règlement et constituant par là même un monopole en faveur d'une compagnie particulière ;

“ Résolu:—De prier le conseil de la ville de Montréal de différer la mise en vigueur du règlement 129 et d'ajourner la signature de tout arrangement en dérivant avec les compagnies d'abattoirs jusqu'à ce que cette Chambre puisse être plus amplement informée sur la nature des arrangements stipulés au contrat, qui en découlera ainsi que sur les conséquences qui en seraient le résultat pour le commerce des viandes et des bestiaux dans cette ville, et jusqu'à ce que cette Chambre puisse faire connaître son opinion à ce sujet.”

Le Conseil constate que la municipalité de Montréal n'a pas encore tenu compte de cette recommandation.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA BELGIQUE.

A sa séance mensuelle du 4 décembre la Chambre a adopté la résolution suivante :—

“ Considérant les lettres qui lui ont été adressées par M. J. Herreboudt, avocat, de Bruxelles, en Belgique, résidant présentement à Montréal, en Canada, aux termes desquels il demande à cette Chambre de Commerce de vouloir

l'aider en
ser le do

1° D'o
échange

2° De
tion et d'

“ Consi
statuts de
cations ve

“ Consi
et que s'i
en retirer

“ Consi
cants can
commerci

“ Et co
amènerait
pays un s

“ Consi
serait uti
dont il s'a

“ En re
merce ent
M. Herreb
ment, afin
elle soit
tion.

Au suje
banques, l
nistré des
au comme
banques c
lution sui

“ Consi

l'aider en lui prêtant son appui moral dans le but de réaliser le double objet :

1° D'obtenir entre les négociants belges et canadiens un échange d'échantillons des produits de leurs fabrications ;

2° De former une société belge-canadienne d'exportation et d'importation ;

“ Considérant l'exposé des motifs, ainsi que le projet de statuts de la dite société projetée, et considérant les explications verbales fournies à l'appui ;

“ Considérant que les deux projets sont recommandables et que s'ils étaient réalisés, le commerce canadien et belge en retirerait de grands bénéfices ;

“ Considérant qu'un échange d'échantillons entre fabricants canadiens et belges amènerait la création de musées commerciaux ;

“ Et considérant que la création de la société projetée amènerait dans les relations commerciales entre les deux pays un sentiment de sécurité beaucoup à désirer ;

“ Considérant aussi qu'avant de s'engager plus avant, il serait utile que cette Chambre déclare que les projets, dont il s'agit aux présentes, sont recommandables,

“ En reconnaît tout le profit que peut en retirer le commerce entre la Belgique et le Canada, et engage vivement M. Herreboudt à les faire connaître en Belgique spécialement, afin que, connaissant le sentiment réel des Belges, elle soit en position convenable d'aider à leur réalisation.

CIRCULATION DES BILLETS DE BANQUE.

Au sujet du prochain renouvellement des chartes des banques, le Conseil crut devoir attirer l'attention du ministre des finances fédéral sur les inconvénients résultant au commerce de la charge d'escompte sur les billets des banques circulant entre les différentes provinces, et la résolution suivante fut adoptée le 24 décembre 1889 :—

“ Considérant les escomptes injustifiables prélevés sur

les billets de banque en circulation et sur les billets du gouvernement fédéral dans les provinces éloignées de leur bureau d'émission, et les inconvénients graves qui en résultent pour le commerce ;

“ Résolu :—Que l'honorable ministre des finances du Canada soit prié de vouloir bien amender les dispositions de la loi relatives aux émissions, de manière que les billets de toutes les banques canadiennes soient échangeables au pair dans toutes les parties du Canada.”

Le 7 janvier dernier, le ministre répondit à cette résolution que la question recevrait sa sérieuse considération; le gouvernement ayant actuellement à l'étude une nouvelle loi sur les banques qui serait probablement soumise au parlement durant la session de 1890.

Le Conseil a constaté depuis que le ministre des finances fédéral avait promis à une délégation des banquiers, de faire en sorte que les billets des banques soient désormais échangeables au pair dans tout le pays.

REPRÉSENTATION DANS LA COMMISSION DU HAVRE.

Le 31 décembre le conseil adopta la résolution suivante :

“ Résolu :—Que ce Conseil prie l'honorable ministre des travaux publics fédéral de vouloir bien autoriser cette Chambre à se faire représenter dans la Commission du havre de Montréal, dans laquelle cette dernière a des intérêts de la plus haute importance à faire valoir, et que le Président soit autorisé à voir le ministre des travaux publics à ce sujet.”

AMÉLIORATIONS AU PORT DE MONTRÉAL.

Le Conseil a continué de suivre avec anxiété les améliorations projetées au havre de Montréal, et s'en est tenu à sa résolution du 14 mars 1888 condamnant le projet proposé par la Commission du Havre de Montréal et qui paraît avoir été cependant confirmé lors du vote sur le million

d'empru
reçu l'ap
cette CH
comme
janvier d

“ Résol
soit prié
Montréal
des cana
ans qu'il
vigiation

SITUATION

Janvier
Février.....
Mars
Avril.....
Mai.....
Juin.....
Juillet.....
Août.....
Septembre
Octobre.....
Novembre ..
Décembre..

d'emprunt demandé aux contribuables mais qui n'a encore reçu l'approbation des autorités fédérales. Le Conseil de cette Chambre n'a pas modifié son opinion à ce sujet comme le fait voir la résolution suivante adoptée le 28 janvier dernier :

“ Résolu :—Que l'honorable premier ministre du Canada soit prié de soumettre le projet d'améliorations au port de Montréal à l'approbation de M. Page, l'ingénieur en chef des canaux du Canada dont l'expérience, depuis cinquante ans qu'il a été chargé des améliorations apportées à la navigation du St-Laurent, est de la plus haute valeur. ”

V

QUELQUES STATISTIQUES.

SITUATIONS COMPARATIVES DES BANQUES DU CANADA AU 31 DÉCEMBRE
1889, POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.

PASSIF DES BANQUES

	1887.	1888.	1889.
Janvier	\$148,026,975	151,880,736	171,846,114
Février.....	147,203,692	151,832,685	170,265,779
Mars	145,561,795	151,631,693	171,399,015
Avril.....	144,518,404	154,942,544	172,701,630
Mai.....	146,058,830	156,842,356	173,358,438
Juin.....	149,412,632	166,344,852	175,062,257
Juillet.....	149,993,298	167,211,458	173,934,107
Août.....	150,138,644	168,715,568	171,860,166
Septembre	152,765,840	171,247,690	177,316,996
Octobre.....	157,210,774	175,506,048	175,049,311
Novembre	152,342,336	175,378,989	171,877,016
Décembre.....	153,218,603	176,360,938	171,684,384

Mai.....	14,093,709	19,232,215	21,888,904
Juin.....	14,196,726	18,042,302	22,043,991
Juillet.....	14,825,160	17,305,375	21,899,487
Août.....	15,713,228	18,462,922	21,672,251
Septembre.....	15,613,024	18,694,390	27,421,952
Octobre.....	16,806,917	19,106,518	23,470,131
Novembre.....	16,486,191	18,509,739	23,879,888
Décembre.....	15,871,454	19,252,232	23,209,430

DÉPÔTS PUBLICS.

	1887.	1888.	1889.
Janvier.....	\$105,452,024	106,351,330	120,426,171
Février.....	105,019,893	106,392,985	120,294,709
Mars.....	103,773,239	106,872,337	120,666,839
Avril.....	153,182,308	109,637,050	122,015,840
Mai.....	104,991,655	111,743,577	123,961,446
Juin.....	107,154,483	112,850,099	123,655,414
Juillet.....	106,200,459	115,481,891	123,233,211
Août.....	107,482,194	118,363,870	121,914,632
Septembre.....	107,853,249	116,971,294	124,767,764
Octobre.....	108,862,227	117,875,792	124,710,478
Novembre.....	105,518,201	119,355,827	124,474,519
Décembre.....	105,599,665	121,878,438	126,243,755

EXPORTATION DU BEURRE ET DU FROMAGE.

Le tableau qui suit fait voir le chiffre d'exportation du beurre et du fromage du port de Montréal, pendant les dix dernières années

	BEURRE EN TINETTES.	FROMAGE EN BOITES.
1880.....	194.366.....	557.019
1881.....	130.481.....	551.847
1882.....	64.620.....	627.211
1883.....	92.764.....	859.612
1884.....	108.137.....	1.108.448
1885.....	66.545.....	1.076.601
1886.....	54.263.....	891.965
1887.....	60.353.....	1.104.065
1888.....	36.528.....	1.134.349
1889.....	62.395.....	1.156.376

Comme pour les années précédentes, la majeure partie de l'exportation de 1889 a pris la route de l'Europe.

	BEURRE EN TINETTES.	FROMAGE EN BOITES.
Liverpool	17.700.....	526.815
Londres	954.....	251.642
Glasgow.....	14.751.....	121.331
Avonmouth.....	10.300.....	244.375
Hambourg	1.862.....	233

TOTAL

PAYS D'IM

Grande Br
Etats-Unis
France.....
Allemagne
République
Australie...
Autriche...
Belgique...
Brésil
Afrique An
Guyane
Possessions
Amérique c
Chine.....
Danemark
Indes orient
" "
Siam.....
Grèce.....
Hollande...
Italie
Japon
Mexique ...
Terreneuve
Suède et N
Portugal...
Roumanie .
Russie.....
St-Pierre ...
Iles Sandw
Espagne ...
Colonies É
Suisse.....
Turquie....
Indes Occid
" "
" "
" "
" "
Hayti
Venezuela .
Pérou.....
Colombie...
Colonies Po
Perse
Bolivie.
Droits addi

Tota

TOTAL DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS DU CANADA POUR 1889.

PAYS D'IMPORTATION.	MARCHAN-	MARCHAN-	TOTAL.	DROITS	
	DISES IMPOSABLES.	DISES LIBRES.			
	\$	\$	\$	\$	cts
Grande Bretagne.....	32,219,807	10,097,582	42,317,389	9,450,242	70
Etats-Unis	28,982,283	21,555,157	50,537,440	7,371,148	16
France.....	1,895,746	332,937	2,228,683	854,805	00
Allemagne.....	3,443,090	249,480	3,692,570	1,266,638	56
République Argentine.....	250	250
Australie.....	41	229,423	229,464	9	00
Autriche.....	169,269	51,667	220,936	50,365	80
Belgique.....	406,737	124,003	530,740	122,116	44
Brésil	1,073,650	57,409	1,131,059	687,079	23
Afrique Anglaise.....	14,149	95,354	109,503	9,962	48
Guyane ".....	180,681	1,462	182,143	161,747	24
Possessions ".....	95	95	115	93
Amérique centrale.....	4,306	4,306
Chine.....	360,552	410,281	770,833	161,077	56
Danemark	1,998	1,047	3,045	616	39
Indes orientales Ang..	132,181	8,549	140,730	23,022	05
" " Holl..	82,405	514	82,919	61,739	84
Siam.....	20,926	239	21,165	3,662	05
Grèce.....	150,847	150,847	41,459	13
Hollande.....	263,275	149,805	413,080	756,785	84
Italie	108,137	17,987	126,124	32,456	70
Japon.....	84,736	1,108,969	1,193,705	24,705	33
Mexique	77	362	439	173	25
Terre-neuve.....	3,427	484,734	488,161	1,087	36
Suède et Norvège.....	15,196	7,359	22,555	3,380	17
Portugal.....	66,797	5,288	72,085	36,895	32
Roumanie	100	100
Russie.....	11,828	61	11,889	1,698	58
St-Pierre.....	1,407	1,736	3,143	1,069	72
Iles Sandwich.....	51	51	16	55
Espagne.....	391,771	15,497	407,268	185,969	33
Colonies Espagnoles..	906,314	906,314	624,723	28
Suisse.....	166,740	150	166,890	38,653	78
Turquie.....	115,865	3,702	119,567	32,443	72
Indes Occid. Ang.....	1,001,422	72,419	1,073,841	370,352	94
" " Dan.....	1,534	90	1,624	242	70
" " Holl.....	198	648	846	232	70
" " Fran.....	6,190	11,660	17,850	2,731	79
" " Esp.....	2,193,641	14,152	2,207,793	1,354,256	14
Hayti	1,484	1,484
Venezuela.....	75,216	75,216
Pérou.....	1,001	1,001	359	10
Colombie.....	258	5,039	5,297	44	00
Colonies Port. en Af..	357	2,190	2,547	135	65
Perse	367	367	112	27
Bolivie.....	93	93	29	15
Droits additionnels.....	7,952	63
Total.....	74,475,139	35,198,308	109,673,447	23,742,316	56

EXPORTATIONS CANADIENNES EN FRANCE EN 1889.

PROVINCES.	Mines.	Pêcheries.	Forêts.	Animaux.	Prod. agric.	Manufact.	Divers.	Total.
Ontario			\$2,708		\$8,812	\$15,081		\$18,601
Québec	\$2,437	\$3,865	40,445	\$33,720	1,095	9,088	\$45	90,695
Nouvelle-Ecosse	2,744	136,611	28,688	100	5,471			173,614
Nouveau-Brunswick		5,822	45,438					51,260
Manitoba						40		40
Colombie								
Ile Prince-Edouard (à St-Pierre)	225	1,454	27,346	5,343	3			34,371
			Plus aux Indes françaises					4,000
								<hr/>
					Total pour 1889			372,581
					" " 1888			397,773
								<hr/>
					Diminution			\$25,192

IMPORTATIONS CANADIENNES DE LA FRANCE POUR 1889.

Provinces	Effets impos.	Effets en franchise.	Total.	Droits perçus.
Ontario	\$ 424,987	\$209,339	\$ 634,326	\$177,114.43
Québec	1,347,799	114,847	1,462,646	568,180.08
Nouvelle-Ecosse ...	44,515		44,515	44,450.64
Nouv.-Brunswick...	48,520	6,522	55,042	41,583.50
Manitoba.....	14,947	2,178	17,125	11,548.19
Colombie.....	9,205	51	9,256	6,090.84
Ile Prince-Edouard.	5,773		5,773	5,837.32
Total pour 1889.....				\$854,805.00
“ “ 1888.....				796,242.70
Augmentation.....				\$58,562.30

Après
manifeste
début. C
aux que
merce de
certaine
bre ont é

Durant
seulement
exerçait
l'unanim
du chemi
tion à Pa
dans cell
beaucoup

Au dec
entrepris
une preu

Le non
dernière
grandir c

Le Con
appel ch
district p
titution c

CONCLUSION

Après trois ans d'existence, cette Chambre de Commerce manifeste la même vitalité et la même activité qu'à ses débuts. Comme par le passé, elle s'est vivement intéressée aux questions d'utilité pratique qui touchent au commerce de notre province, et ce Conseil constate avec une certaine fierté que les opinions exprimées par cette Chambre ont été écoutées par les corps publics.

Durant l'année qui vient de s'écouler, elle a prouvé, non-seulement à Montréal, mais encore à l'étranger, qu'elle exerçait une influence sérieuse ; à preuve, entre autres, l'unanimité de la convention de Nicolet sur la question du chemin de fer de la rive Sud ; le succès de sa délégation à Paris ; dans la question des améliorations au havre ; dans celle du colportage ; dans l'affaire LeBourdais et dans beaucoup d'autres dont l'énumération serait trop longue.

Au dedans de notre ville, les pavages en bois et autres entreprises exécutées dans le sens de ses opinions, sont aussi une preuve de son influence.

Le nombre des membres actifs s'est maintenu durant la dernière année, et le Conseil conserve l'espoir de le voir grandir davantage.

Le Conseil se croit en conséquence justifiable de faire un appel chaleureux à tous les marchands et industriels du district pour qu'ils s'inscrivent comme membres d'une institution qui ne peut que contribuer à leur prospérité.

J. M. DUFRESNE,

Président.

Abattoirs ...

Belgique, re
Billets de b
Banques ca
Beurre et fr

Conseil, sa
Convention
Chemin de
Canaux, ou
Colportage.
Conférence,
Chars Urba
Conférence
Conseil des
Concours de
Conclusion.

Délégués à
Délégation,
Douane, sur
Délégué à l

Exposition
Espagne, M
Exportation
Expositions

Frets Mariti
Fils électric
France, imp
France, exp

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
A	
Abattoirs	33
B	
Belgique, relations commerciales	34
Billets de banques, circulation	35
Banques canadiennes, situations comparatives	37
Beurre et fromage, exportation	39
C	
Conseil, sa composition	8
Convention de Nicolet	11
Chemin de fer de la Rive Sud	11
Canaux, ouverture le dimanche	23
Colportage	25
Conférence, Z. Joncas	27
Chars Urbains	28
Conférence internationale à Washington	32
Conseil des Arts et Manufactures	32
Concours de sténographie	33
Conclusion	45
D	
Délégués à Nicolet	19
Délégation, exposition universelle	29
Douane, surcharges	33
Délégué à Paris	30
E	
Exposition Universelle à Paris (délégation)	29
Espagne, Mission O. Fréchette	32
Exportations du Canada, 1889	42
Expositions provinciales annuelles	24
F	
Frets Maritimes	11
Fils électriques souterrains	26
France, importations canadiennes	44
France, exportations canadiennes	43

G

Grand prix de concours.....	10
-----------------------------	----

I

Inspection des peaux vertes.....	10
Importations du Canada, 1889.....	41

J

Joncas Z. (M. P.)Conférence.....	27
----------------------------------	----

L

Liste des membres actifs.....	2
LeBourdais, Affaire.....	28

M

Mémoire au gouverneur-général.....	16
Massey, compagnie manufacturière.....	31

O

Opérations de l'année.....	8
----------------------------	---

P

Police riveraine.....	23
Prisons, travail dans les.....	29
Port de Montréal, améliorations.....	36

Q

Quais, prolongement des.....	8
------------------------------	---

R

Rapport du Président.....	1
Règlements.....	7
Remarques des délégués (Nicolet).....	12
Résolution, convention de Nicolet.....	20
Relations commerciales avec la France.....	27
Représentation dans la Commission du Havre.....	36

S

Statistiques.....	37
-------------------	----

V

Voierie.....	9
--------------	---